

# EQUIHEN-PLAGE



**Chers parents,**

Comme annoncé, à partir de cet été, les inscriptions à l'accueil de loisirs s'effectueront UNIQUEMENT sur internet à partir du portail citoyen, lien direct disponible sur la page d'accueil du site de la commune : [www.ville-equihen-plage.fr](http://www.ville-equihen-plage.fr).

**Dès maintenant vous pouvez constituer votre dossier de pré-inscription** soit en utilisant le compte créé pour les services de garderie et de cantine, soit en créant un compte protégé par un mot de passe.

Vous devrez fournir un certain nombre de pièces justificatives (attestation CAF, carnet de santé, carte d'identité, ...)

Une fois constitué, votre dossier sera vérifié par nos services.

S'il y a des anomalies, un mail vous demandera de les corriger.

S'il est conforme, un mail indiquera la validation de votre dossier de pré-inscription qui sera valable jusqu'au 31 décembre 2024.

**Il est indispensable que votre dossier soit validé pour pouvoir accéder à l'inscription.**

**Les inscriptions pour les sessions de juillet et août 2024 seront ouvertes du vendredi 14 juin au jeudi 20 juin.** (Des inscriptions complémentaires pour la session d'août seront ouvertes du vendredi 19 juillet au jeudi 25 juillet).

Le paiement des activités se fera obligatoirement par carte bancaire

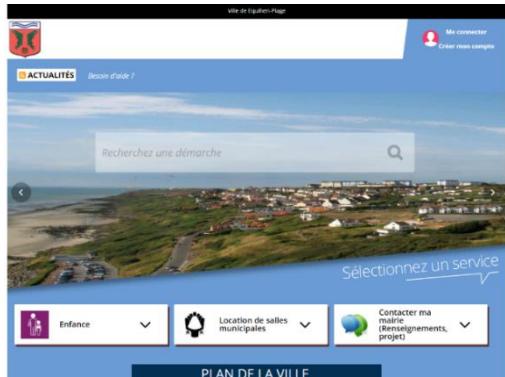
**Attention :** les places sont limitées, il sera impossible d'inscrire vos enfants en dehors de ces périodes d'ouverture du portail citoyen.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

**En vous remerciant,**  
**Le service accueil de loisirs**

## GUIDE UTILISATEUR DU PORTAIL CITOYEN :

Pour accéder au portail citoyen, il suffit de se rendre sur le site : [www.ville-equihen-plage.fr](http://www.ville-equihen-plage.fr), page d'accueil rubrique : **informations importantes** puis **cliquer** sur l'image



Sur la page d'accueil du portail citoyen **cliquer sur « Connexion ».**

Sur la page suivante, soit vous vous connectez avec vos codes habituels, soit vous cliquez sur « **Créer mon compte** ».

A la fin de la procédure de création, un mail vous est envoyé à l'adresse mail que vous avez indiqué. **Il vous suffit de cliquer sur le lien pour activer votre compte, sous un délai de 24h.**



Une fois connecté avec vos identifiants, il suffit de choisir la rubrique « **Accueil de loisirs ALSH** » puis cliquer sur « **préinscription accueil de loisirs** ».

Sur la page suivante, après avoir coché les 2 cases, cliquez sur « **faire une demande en ligne** ».

Renseignez alors toutes les rubriques (celles marquées d'un astérisque rouge sont obligatoires), indiquez l'identité des enfants à inscrire, insérez les pièces justificatives et cliquez sur « **suivant** ».

Vous visualisez alors votre demande, s'il n'y a pas d'erreur, cliquez sur « **enregistrer la demande** ».

Le dossier de pré-inscription est alors transmis à nos services qui vont le vérifier.

Vous recevrez ensuite un mail vous informant de la validation du dossier ou vous réclamant des pièces complémentaires.

Une fois votre dossier validé, vous pourrez inscrire vos enfants à partir du 14 juin.